



**Fondation euro-méditerranéenne de soutien
aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH)**

4^e Consultation du Conseil des représentants

13 juin 2015 - Bruxelles

Compte-rendu

www.emhrf.org

TABLE DES MATIÈRES

<u>1. OUVERTURE DE LA 4^E CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRESENTANTS PAR DRISS EL YAZAMI, PRESIDENT DE LA FEMDH</u>	<u>3</u>
<u>2. PRESENTATION DES ACTIVITES ET DES FINANCES POUR 2012-2014</u>	<u>4</u>
2.1 PRINCIPALES ACTIONS MISES EN ŒUVRE	4
2.2 APERÇU DES IMPLICATIONS FINANCIÈRES	20
<u>3. DISCUSSION AVEC LE CONSEIL DES REPRESENTANTS SUR LES ACTIVITES, LES FINANCES ET LES ORIENTATIONS A VENIR DE LA FONDATION</u>	<u>22</u>
3.1 CONTINUITÉ ET PÉRENNITÉ DES ACTIONS DE LA FONDATION.....	22
3.2 LIENS ENTRE LE REMDH ET LA FEMDH	23
3.3 MÉCANISMES ET CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA FONDATION	23
3.4 COORDINATION ENTRE BAILLEURS DE FONDS	24
<u>4. CLOTURE DE LA 4^E CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRESENTANTS</u>	<u>24</u>
<u>ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR, QUATRIÈME CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRÉSENTANTS</u>	<u>25</u>

1. Ouverture de la 4^e Consultation du Conseil des représentants par Driss El Yazami, président de la FEMDH

Le président de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme, Driss El Yazami, a ouvert la quatrième consultation du Conseil des représentants à Bruxelles le 13 juin 2015 en souhaitant la bienvenue à tous les participants au nom du conseil d'administration de la FEMDH.

Kamel Jendoubi et Souhayr Belhassen étaient présents en tant que membres du CA, et Améline Jaskowiak, Rami Salhi, Samy Lendvai et Cilina Nasser (couverture maternité de la directrice des programmes) en tant que membres du secrétariat. La vice-présidente de la FEMDH Christine M. Merkel, son trésorier Eskil Trolle et plusieurs autres membres du CA, Lynn Welchman, Leila Rhiwi, Hanny Megally, Khémaïs Chammari, Bahey Eldin Hassan et Bassma Kodmani n'ont pu participer en raison d'autres engagements professionnels.

Le président a rappelé que la FEMDH avait été lancée par le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme en décembre 2004, suite à une étude ayant mis en avant la nécessité d'établir une fondation de défense des droits de l'Homme dédiée aux financements flexibles et stratégiques à petite échelle dans le Sud-Méditerranée.

2. Présentation des activités et des finances pour 2012-2014

2.1 Principales actions mises en œuvre

Driss El Yazami a mis en avant un certain nombre de points donnant un aperçu des principales tendances de l'activité de la fondation pendant la période 2012-2014 :

- Le nombre de demandes reçues par la Fondation, au nombre de 1139, a doublé comparé à la période précédente s'étalant de 2009 à fin 2011, tandis que le taux de réponse positives de la Fondation est resté stable à 25%, impliquant un doublement des interventions par rapport à la période 2009-2011.
- La Syrie est restée le centre d'attention principal de la Fondation pour la période 2012-2014 avec 45% des interventions centrées sur les conséquences du conflit en Syrie, dont 92 défenseur-e-s individuels ainsi que diverses associations basées en Syrie ou travaillant sur la Syrie depuis l'étranger.
- La Fondation a aussi accordé une importance particulière à la Tunisie (21% des interventions) suite aux bouleversements qui ont secoués le pays, en raison de la forte présence d'acteurs associatifs autonomes émergents. Elle a fourni un appui particulier aux organisations situées dans des zones enclavées ayant difficilement accès aux bailleurs de fonds.
- L'Égypte et la Libye représentent 14% des interventions de la Fondation sur 2012-2014, avec une hausse particulièrement marquée en 2014 en raison de la dégradation de la situation des droits de l'Homme observées à cette période. L'Égypte représente 12% et la Libye 6% des interventions de la Fondation.
- Les thèmes auxquels la Fondation s'est attachée pour la période 2012-2014 sont les droits civils et politiques, notamment la lutte contre l'impunité ; les droits et l'autonomisation de la femme ; les droits économiques, sociaux et culturels ; la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information ; les droits des minorités ; les droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.
- La Fondation a augmenté sa présence sur le terrain, notamment dans les zones tunisiennes enclavées, et a effectué des visites en Libye en 2012 et 2013. La Fondation s'est également rendue dans les pays voisins de l'Égypte et de la Syrie, en Turquie, au Liban et en Jordanie.
- La Fondation a joué un rôle de médiateur entre les ONG et les bailleurs de fonds, accroissant ainsi son rôle d'intermédiaire, notamment sur le plan stratégique en réponse à la diminution de la marge de manœuvre laissée à la société civile dans la région en général, et en Égypte en particulier.
- Bien que le mandat de la Fondation se limite à l'origine à fournir un appui financier, le CA et le secrétariat sont conscients de la nécessité d'aller au-delà de cette mission. La philosophie du secrétariat est en effet d'accompagner son appui financier d'une série de mesures d'accompagnement.

- Le CA a pris note de la nécessité de fournir plus d'efforts dans le domaine de la formation des défenseur-e-s, dont nombre d'entre eux vivent en exil. Si leurs besoins de base doivent être assurés, il est aussi nécessaire de leur enseigner à interagir dans de nouveaux environnements. Ce type de formation va au-delà du mandat à la Fondation, mais celle-ci s'assure de relayer ces demandes à ses partenaires qualifiés.

Ces éléments démontrent que le rôle de la Fondation s'est développé au cours de la période 2012-2014, avec la priorité donnée à la réactivité, la complémentarité et l'action de proximité.

La position adoptée par la Fondation reflète ces éléments et s'est principalement articulée autour des deux axes décrits ci-dessous : les appuis directs et indirects apportés aux défenseur-e-s.

2.1.1. Soutien direct aux ONG, groupes et défenseur-e-s des droits de l'Homme

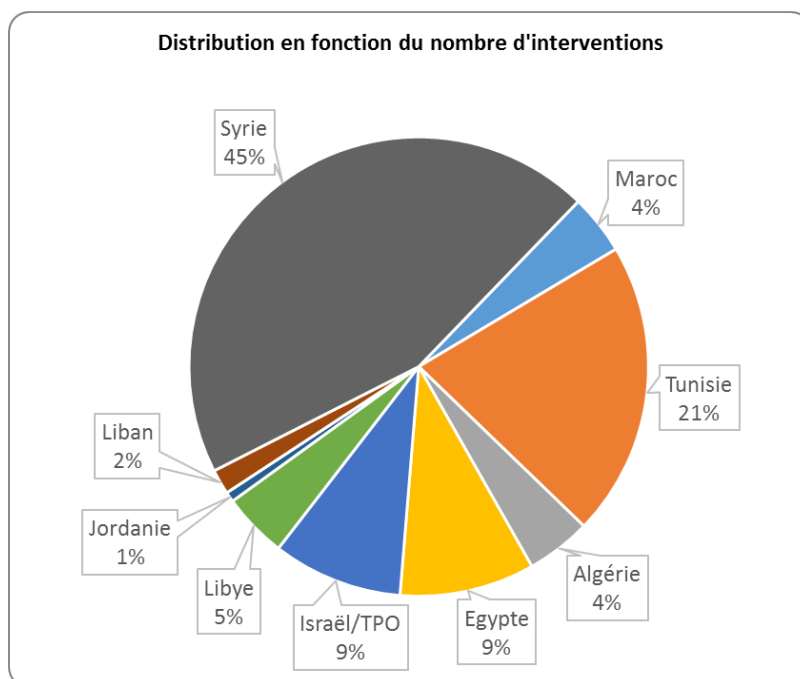
L'aide qu'elle reçoit de ses principaux donateurs¹ a permis à la Fondation d'accorder en 284 occasions un soutien direct, en fonction de la flexibilité et des délais requis, visant à protéger et à renforcer le travail de **271 défenseur-e-s** (plus précisément 117 personnes à titre individuel et 154 groupes ou ONG)² dans les pays du Sud-Méditerranée.

Le montant total de ce soutien financier a atteint **3 737 965,78 euros**³ pour la période 2012-2014. Les bénéficiaires de ces interventions sont des membres de la société civile qui agissent en Syrie, en Tunisie, dans les TPO et en Israël, en Algérie, en Egypte, au Maroc, au Liban et en Libye. La Fondation, notamment, a porté toute son attention **aux pays de la région dont les besoins étaient particulièrement importants en raison du contexte dans lequel opère la société civile**, la Syrie occupant la plus grande place en tant que pays d'intervention prioritaire.

¹ La FEMDH a pu entreprendre ces actions en 2012-2014 grâce au soutien, entre autres, de SIDA (Agence suédoise de développement et de coopération internationale), de l'IEDDH (Instrument européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme), de DANIDA (Agence danoise pour le développement international), d'OSF (*Open Society Foundations*), du *Sigrid Rausing Trust*, du ministère français des Affaires étrangères et d'un certain nombre d'organismes de financement privés.

² Par rapport à la période 2009-2011, la Fondation a doublé le nombre de ses interventions. Sur les 1139 demandes d'information et de soutien reçues et traitées par le personnel de la FEMDH, 25% ont conduit à des interventions urgentes ou stratégiques sur la période qui nous occupe. La plupart de ces demandes étaient soumises directement par des défenseur-e-s qui connaissaient la Fondation grâce au bouche-à-oreille (défenseur-e-s partenaires), à des rencontres avec des membres de la FEMDH ou au site de la Fondation. Au final, environ 5% des bénéficiaires étaient membres du REMDH (Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme).

³ La différence de 12 069 euros entre les résultats 2012-2014 (3 725 897) et le montant ci-dessus (3 757 966) s'explique par l'apurement de certains passifs en 2013 et 2014.



Le soutien apporté aux défenseur-e-s de la région se subdivise en deux grandes catégories, comme indiqué ci-dessous.⁴

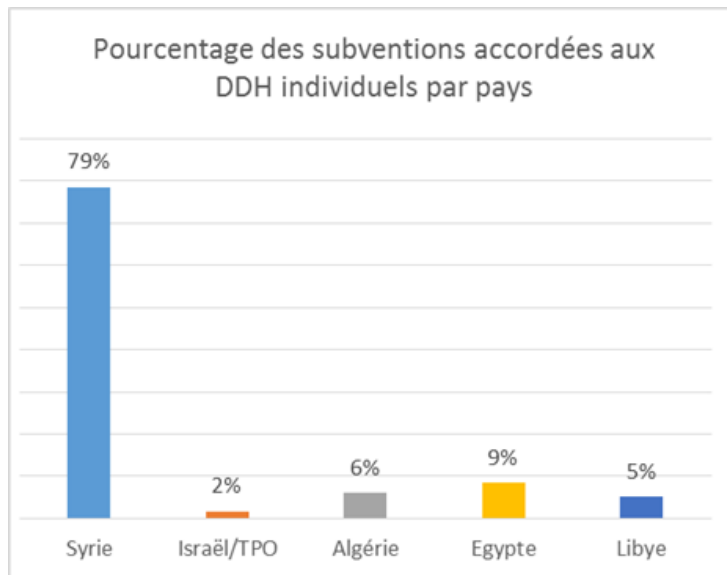
2.1.1.1. Interventions urgentes pour protéger des défenseur-e-s en danger dans des contextes instables et répressifs

Pendant la période 2012-2014, la Fondation a accordé un soutien urgent à 117 défenseur-e-s en danger ou confrontés à des difficultés en raison de leurs actions en faveur de la démocratisation et du respect des droits de l'Homme dans le Sud-Méditerranée. Ces interventions ont été menées au moyen de 115 consultations électroniques sécurisées.⁵

Comme l'indique le graphique ci-dessous, la grande majorité de ces interventions est restée concentrée sur les conséquences de l'escalade du conflit en Syrie :

⁴ Deux mécanismes ont été établis par la Fondation pour apporter une réponse flexible aux besoins exprimés par les défenseur-e-s : un mécanisme urgent, permettant au CA de prendre une décision sur une demande de 5 000 euros (avec au maximum 20 % de frais généraux, soit 6 000 euros) dans un maximum de 10 jours, et un mécanisme de consultation ordinaire appliqué lors des réunions annuelles du CA, pour des demandes d'un montant maximum de 40 000 euros chacune.

⁵ La Fondation respecte une politique de confidentialité concernant la plupart des informations relatives aux bénéficiaires. Cette politique a été adoptée et mise en œuvre en raison des risques graves auxquels s'exposent les activités et les personnes qui déposent une demande de financement, les bénéficiaires ou les autres défenseur-e-s de la région.



En particulier, les actions de la Fondation ont ciblé les situations suivantes pour un soutien urgent :

- Soixante-quatre défenseur-e-s (cinquante-quatre Syriens, sept Libyens, deux Palestiniens et un Egyptien) et leurs familles, qui devaient fuir leur pays parce que leur vie était menacée en raison de leur travail et qui avaient de graves difficultés économiques, ont reçu un soutien leur permettant de **s'installer temporairement à l'étranger** pour poursuivre leurs activités sur les droits de l'Homme.
- Vingt-quatre défenseur-e-s, dans les pays soutenus en priorité par la Fondation, constamment confrontés à des mesures de harcèlement en raison de leur position en faveur des droits de l'Homme, ont reçu un soutien pour les aider à subvenir à leurs besoins élémentaires et **à se réinstaller dans un endroit sûr et/ou à protéger leur sécurité** dans leur pays, ce qui leur a permis de poursuivre leur mission, une fois les menaces atténuées.
- Dix défenseur-e-s (résidant en Algérie, en Egypte et en Syrie) ou leurs familles, en danger de mort suite à de graves problèmes de santé, ont reçu une aide pour leur permettre d'accéder **à des soins médicaux et à des services de réhabilitation**. La décision d'accorder un soutien de cet ordre se fondait sur des violations graves des droits fondamentaux des défenseur-e-s concernés et sur l'impossibilité de faire face à ces dépenses de santé, en raison de leur lutte permanente en faveur des droits de l'Homme.
- Les familles de huit défenseur-e-s des droits de l'Homme, enlevés, détenus ou poursuivis arbitrairement, confrontées à des conditions de vie extrêmement précaires, ont reçu un soutien urgent leur permettant **d'assurer leur subsistance**.

Dans la mesure où le principal objectif de ces interventions est d'assurer, à moyen et à long terme, le soutien des défenseur-e-s en danger ou en grande difficulté, la Fondation s'est efforcée de coordonner ces actions avec des partenaires, de façon à ce qu'un certain nombre de défenseur-e-s et de membres de leur famille puisse recevoir un soutien efficace. Plus spécifiquement :

- La Fondation a coordonné ses interventions de soutien en faveur de quarante-neuf défenseur-e-s égyptiens, algériens, libyens et syriens avec plusieurs organisations régionales et internationales, dans le cadre d'actions de solidarité (campagnes, appels urgents, communiqués de presse, missions de surveillance des procès, réunions avec des représentants officiels, lettres pour soutenir les demandes d'asile, etc.). En particulier, La Fondation a fourni des informations sur les militants syriens jetés en prison aux responsables de la campagne *Free Syria's Silenced Voices*, qui tente d'attirer l'attention sur leurs

souffrances⁶. Ses interventions urgentes pour soutenir des militants libyens ont également été coordonnées avec un nouveau groupe restreint d'ONG internationales, afin de synchroniser l'envoi des fonds, et avec le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) pour assurer leur protection par les autorités tunisiennes.

- La Fondation a écrit des lettres de recommandation pour appuyer les demandes d'asile et de réinstallation de dix défenseur-e-s syriens auprès du HCR et des pays européens, compte tenu de la situation périlleuse à laquelle ils restent confrontés dans les pays voisins.
- La Fondation a fait en sorte que onze défenseur-e-s syriens bénéficient d'opportunités éducatives et de formations, ainsi que de possibilités d'un soutien à long terme relatif à leur domaine de travail, de la part d'acteurs nationaux, régionaux et internationaux, assurant ainsi – au moins en partie – la pérennité de leur travail et de leur situation personnelle en exil. En outre, elle a rédigé des demandes visant à explorer les possibilités de protection à plus long terme, pour cinq DDH en danger, par le biais de bourses d'études. En résultat, une bourse a été attribuée à un militant palestinien et une autre à un militant syrien.
- Le rôle de la Fondation a été capital dans la mobilisation de six partenaires internationaux, qui ont accepté de prendre en charge les frais supplémentaires associés aux traitements médicaux et besoins de base de douze défenseur-e-s syriens, algériens et palestiniens et de leur famille. Pour sept autres dossiers, la Fondation a servi d'intermédiaire.
- La Fondation a coordonné quatre de ses interventions urgentes en faveur de défenseur-e-s syriens, victimes à plusieurs reprises de menaces directes, de mauvais traitements et de torture, avec un centre de réhabilitation de la région, afin qu'ils puissent recevoir un soutien socio-psychologique et médical approprié.

Dans l'ensemble, les **résultats des interventions urgentes de la Fondation** sont encourageants⁷ :

- En premier lieu, les défenseur-e-s et leurs familles bénéficiaires d'un soutien, parmi lesquels 22% sont des femmes, ont été en mesure d'échapper aux menaces de mort ou aux atteintes à leur sécurité.
- Ces interventions ont abouti à une amélioration notable des capacités physiques et psychologiques de soixante-dix-sept défenseur-e-s syriens, algériens, libyens et palestiniens ou autres, qui se trouvaient dans une situation particulièrement difficile en raison de problèmes de santé, de mesures de harcèlement ou de poursuites judiciaires arbitraires.
 - Neuf défenseur-e-s ont pu recevoir des soins médicaux appropriés dans leur pays ou à l'étranger, faute de quoi ils risquaient de perdre la vie.
 - Quatorze défenseur-e-s ont fait l'objet d'une réinstallation, et ont obtenu le droit d'asile aux Etats-Unis et en Europe, notamment en France, en Suède, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, en raison de leur profil avéré de militants des droits de l'Homme et des conditions de vie très précaires qu'ils connaissent dans les pays voisins du leur.
 - Environ 65% des bénéficiaires ont été en mesure de reprendre ou de continuer leur travail, notamment dans les pays voisins, grâce, entre autres, à l'aide attribuée par la FEMDH. En particulier, plusieurs d'entre eux ont mis à profit leur relocalisation pour trouver les moyens de rentrer dans leur pays. Un groupe de défenseur-e-s libyens, temporairement en exil en Tunisie, développe une plate-forme qui pourrait représenter leurs intérêts et les aider à influencer l'agenda politique de leur pays en matière de droits de l'Homme. Deux militants syriens ont trouvé un emploi rémunéré dans des ONG internationales, une militante des droits des femmes a participé à la

⁶ La campagne *Free Syria's Silenced Voices* est sponsorisée conjointement par la FIDH, *Amnesty International*, *Human Rights Watch*, *Front Line Defenders*, *Reporters sans frontières (RSF)* et le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH).

⁷ Tous les défenseur-e-s et ONG des droits de l'Homme ont accusé réception des fonds dans un délai raisonnable. L'aide financière urgente apportée par la Fondation n'a pas fait augmenter les menaces contre la sécurité des bénéficiaires, grâce aux règles de confidentialité appliquées avant, pendant et après le transfert des fonds.

création d'un magazine pour enfants distribué en Syrie, tandis qu'un quatrième militant s'apprête à sortir un film documentaire indépendant qu'il vient de finaliser. Deux autres défenseur-e-s ont développé des projets novateurs concernant les médias, qui ont reçu des prix internationaux et un soutien durable en 2013. Enfin, un projet pilote, développé par un militant pour la formation et l'accès à l'emploi des personnes handicapées, a gagné un concours sur le thème des « Syriens de la diaspora », organisé par une ONG internationale.

- La grande majorité des défenseur-e-s qui ont bénéficié des interventions de la Fondation et qui ont été soumis à des menaces, à la détention arbitraire et/ou à des mauvais traitements en raison de leur travail sur les droits de l'Homme, ont enregistré leurs témoignages auprès des ONG internationales de défense des droits de l'Homme, en particulier *Human Rights Watch* et *Amnesty International*. En outre, des campagnes de plaidoyer appelant à la libération de cinq militants syriens détenus ou enlevés, dont les familles figurent parmi les bénéficiaires de la Fondation ont été menées par les membres de la campagne *Free Syria's Silenced Voices*.

A la fin de l'année 2014, quatre militants originaires des pays sur lesquels portent nos priorités restaient détenus en Egypte et en Syrie, et certains ont disparu sans laisser de trace après avoir été enlevés par un groupe armé non gouvernemental. En l'absence du chef de famille, ceux qui restent auront besoin d'être de nouveau soutenus à l'avenir, pour pouvoir subvenir à leurs besoins élémentaires. D'autre part, un certain nombre d'autres défenseur-e-s continuent de souffrir de stress post-traumatique, ce qui leur interdit de reprendre leurs activités à ce stade.

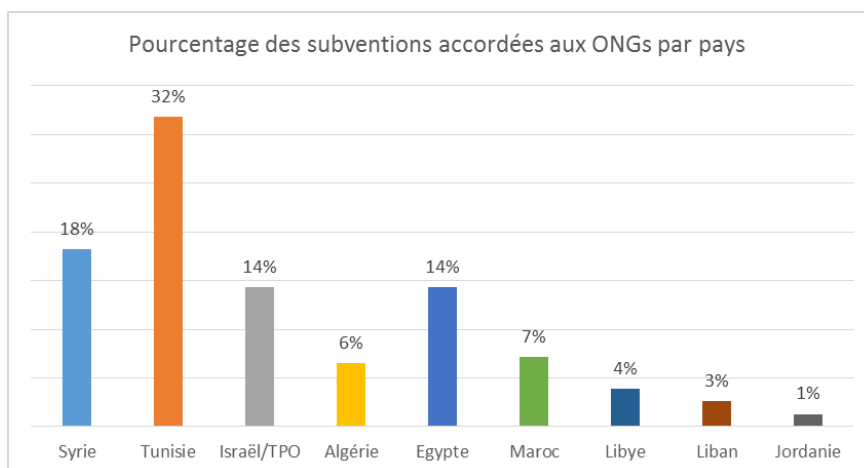
Notons que les besoins des défenseur-e-s libyens et syriens en exil en matière d'opportunités éducatives durables restent importants, notamment dans le domaine des droits de l'Homme, des langues et de la gestion, pour les aider à consolider leur rôle et leurs actions sur le long terme.

2.1.1.2. Interventions flexibles pour soutenir des ONG et des projets sensibles dans le contexte régional

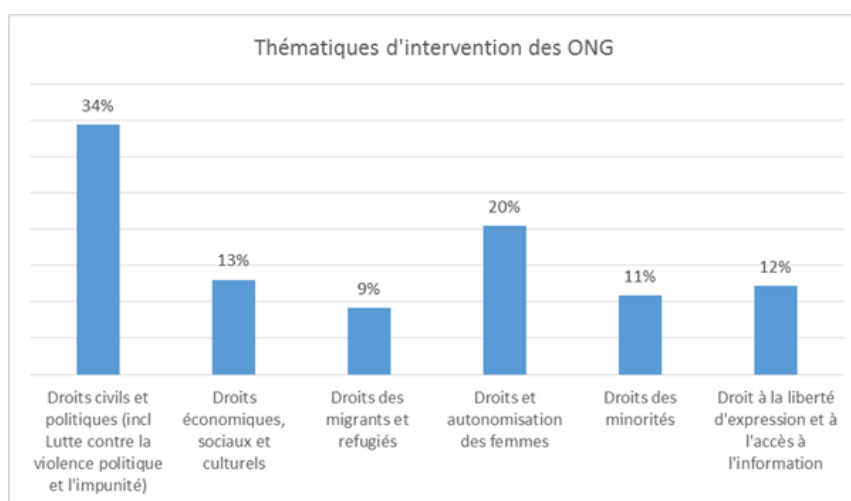
Pour s'adapter aux situations et aux dynamiques différentes que l'on peut noter dans la région, la Fondation a aussi accordé un soutien flexible, *pour répondre à des demandes urgentes et ordinaires*, à 154 groupes et ONG des droits de l'Homme qui avaient des difficultés à obtenir des fonds, ou se situaient en dehors des catégories reconnues par les donateurs généralistes. Ces interventions étaient centrées sur les objectifs suivants :

- Offrir un soutien levier à 95 initiatives émergentes innovantes, face à des développements en constante mutation ;
- Renforcer les capacités de 59 groupes ou ONG des droits de l'Homme déjà établis, en leur permettant d'améliorer leur professionnalisme et de maintenir durablement leurs activités.

A noter que 49% des activités soutenues par la Fondation en 2012-2014 ciblaient des régions reculées des différents pays figurant sur les graphiques ci-dessous :



Les questions suivantes ont reçu une attention particulière au cours de cette période :



En particulier, la Fondation s'est efforcée de répondre aux besoins spécifiques exprimés par les acteurs de la société civile dans un contexte caractérisé par la succession rapide des événements et la diversité des dynamiques nationales d'un pays à l'autre.

Pour simplifier la présentation des activités de la Fondation, voici ses cinq domaines prioritaires d'intervention et leur contexte : ⁸

- 1. La guerre prolongée en Syrie et l'impunité pour les atrocités de masse** : dans un contexte marqué par l'escalade de la violence, la militarisation accrue et la radicalisation d'une guerre aux multiples facettes, la Fondation a donné la priorité au renforcement des efforts de la société civile pour lutter contre l'impunité, et à la mise à disposition de la population syrienne affligée, tout spécialement aux groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapées, personnes déplacées à l'intérieur du pays et réfugiés), de services psychologiques, juridiques, administratifs et éducatifs vitaux, ainsi qu'aux initiatives visant à tracer un chemin vers le pluralisme et à combattre la polarisation sectaire.
- 2. La transition difficile en Tunisie, en Libye et en Egypte** : dans un contexte de conditions politiques instables, associées à un manque d'institutions garantissant les libertés et les droits fondamentaux, les interventions de la Fondation en Tunisie, en Libye et en Egypte avaient

⁸ Les rapports d'activité annuels 2012, 2013 et 2014, publiés sur le [site Web de la FEMDH](#), fournissent des informations complémentaires sur les objectifs des interventions de la FEMDH dans ces contextes.

pour but de réagir aux développements qui affectent négativement les droits de l'Homme et le mouvement des défenseur-e-s des droits de l'Homme au niveau local. En particulier :

- a. La **Tunisie** a su opérer une transition relativement fructueuse vers la démocratie, grâce au rôle crucial que joue la société civile. Dans ce contexte, la Fondation a donné la priorité à la réalisation et au maintien des activités entreprises par des organisations de société civile (OSC) émergentes, surtout à celles qui travaillent dans des zones reculées et marginalisées, pour assurer une mobilisation constante en faveur du respect des droits fondamentaux et une participation croissante des femmes aux élections et aux réformes, afin d'éviter les reculs toujours possibles de la démocratie.
 - b. En 2012, la Fondation a commencé son travail en **Libye**, où un certain nombre d'interventions avaient pour but de soutenir des initiatives émergentes de société civile, soucieuses de promouvoir et de défendre les droits fondamentaux des femmes, des minorités, des migrants et des réfugiés. Toutefois, la montée des actes de violence, des enlèvements et des assassinats visant des DDH a conduit la Fondation, au cours de l'année 2014, à redéployer ses actions au profit de la protection des défenseur-e-s. Compte tenu des nombreux besoins exprimés par les acteurs de la société civile libyenne, qui vont bien au-delà du soutien financier, la Fondation a mis en œuvre, au cours de la période 2012-2014, des consultations et des échanges réguliers sur la question de la protection et de la pérennité du travail des défenseur-e-s libyens.
 - c. En raison d'une détérioration significative de la situation des droits de l'Homme et de l'aggravation des politiques et des pratiques arbitraires frappant la société civile, la Fondation a largement augmenté son travail en **Egypte** en 2012-2014. Ses interventions étaient tout spécialement centrées sur la limitation des dommages causés au mouvement des droits de l'Homme afin de protéger les ONG et de préserver l'espace des libertés démocratiques. Ses interventions ont également porté sur la documentation des violations graves des droits de l'Homme, compte tenu de l'absence d'enquêtes indépendantes et de l'impunité dont jouissent les responsables de ces violations.
- 3. L'impasse de l'impunité et la diminution de l'espace dédié à la société civile en Algérie :** dans un contexte où les réformes politiques ont été détournées par les autorités pour restreindre les activités des groupes de société civile indépendante, les interventions de la Fondation ont eu essentiellement pour but de protéger les militants des droits de l'Homme et les responsables syndicaux, victimes de sanctions judiciaires et administratives arbitraires. Elles ont aussi contribué au développement des compétences et, par voie de conséquence, à la pérennité du mouvement des droits de l'Homme, au niveau local et au niveau national.
- 4. Les menaces qui pèsent sur la société civile dans le conflit israélo-palestinien :** les hostilités qui ont repris en 2014 à Gaza ont ajouté aux difficultés des ONG à opérer et à obtenir un financement de base pour leurs activités relatives aux droits de l'Homme, situation qui a eu de graves conséquences sur la pérennité du mouvement en Israël et dans les TPO. En résultat, sur la période 2012-2014, la Fondation a consacré l'essentiel de ses interventions au soutien financier des ONG qui travaillent à la protection et mise en valeur des droits de l'Homme, en s'efforçant de documenter et de prévenir les violations que subissent les populations et d'y répondre.
- 5. Les défis auxquels est confrontée la société civile au Maroc et au Liban :** dans ces deux pays, les ONG font face à des difficultés pour accéder à des financements de base qui permettraient à ces dernières de développer et de soutenir leur travail, en partie en raison du manque de sources endogènes de financement. Les interventions de la Fondation ont eu pour but essentiel d'encourager la professionnalisation des ONG et de soutenir des projets expérimentaux innovants qui ne peuvent pas prétendre à d'autres aides financières.

Dans son rôle d'intermédiaire et de conseil vis-à-vis de ses partenaires, la Fondation a :

- encouragé et aidé tous les nouveaux groupes et plusieurs ONG reconnues, en particulier ceux basés en Syrie, en Tunisie, en Libye, en Algérie et en Égypte, à préparer des plans d'action et des propositions de nature à permettre à la Fondation, en consultation avec d'autres partenaires, de répondre stratégiquement aux besoins de ces groupes et ONG nouvellement créés ;
- encouragé 84% des ONG bénéficiaires à établir ou à maintenir des contacts avec d'autres groupes et institutions qui travaillent sur les mêmes thématiques au niveau local, national régional. Le but de ces contacts est de permettre à ces ONG de partager des informations et des expériences, d'identifier les possibilités de synergies et d'activités coordonnées et, en parallèle, de bénéficier d'un soutien autre que financier, essentiel à l'impact et à la pérennité de leurs activités ;
- assuré un coaching quarante-six initiatives émergentes de société civile travaillant dans des régions reculées de Tunisie en leur proposant des conseils stratégiques relatifs à la fois à la nature de leur travail et à la gestion démocratique d'une association, en lien avec le bureau régional du REMDH ;
- coordonné ses interventions et maintenu une collaboration étroite avec les programmes Solidarité du REMDH en Algérie, en Syrie et avec un nouveau programme en Égypte ;
- recommandé des ONG bénéficiaires en Tunisie, en Libye, en Égypte, en Algérie et en Syrie, pour leur permettre d'assister aux consultations organisées par les mécanismes intergouvernementaux, en particulier l'Union européenne et les Nations Unies, afin qu'elles puissent faire connaître leurs besoins et leurs préoccupations, et qu'elles soient associées au dialogue consultatif et politique ;
- organisé des réunions de consultation avec les donateurs à propos du soutien des activités portant sur les droits de l'Homme en Syrie et en Égypte et y a pris part, afin de permettre l'échange des informations et des stratégies concernant les interventions des bailleurs de fonds. Une coopération plus étroite avec ces partenaires a permis d'éviter la redondance, de renforcer les échanges d'information et de coordonner, après discussion, des stratégies susceptibles de soutenir efficacement la société civile indépendante de Syrie et d'Égypte à court, à moyen et à long terme ;
- facilité les échanges et les contacts, joué le rôle d'intermédiaire, fourni une liste des donateurs potentiels et/ou a aidé à la soumission des demandes de fonds pour 81 ONG, soit 53% des ONG bénéficiaires.

Il est difficile de quantifier de façon précise l'impact des interventions flexibles de la Fondation ou d'anticiper les changements institutionnels et sociétaux qu'elles peuvent entraîner, parce que la volonté politique — à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pays — est souvent une condition indispensable pour obtenir des résultats sur le long terme.

Néanmoins, on peut souligner **quelques-unes des principales réussites obtenues grâce à la collaboration de la Fondation avec des ONG locales** au cours de la période 2012-2014 :

- ***Des rapports circonstanciés sur de graves violations des droits de l'Homme ont été publiés par des ONG en Syrie et en Égypte.*** Les rapports sur la Syrie avaient pour objectif spécifique de couvrir les violations des droits des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux frontières, la lapidation des femmes par des membres du groupe Etat islamique, de même que l'utilisation par le gouvernement syrien de barils explosifs pour le bombardement aérien systématique des quartiers nord de la ville d'Alep et de la campagne environnante. Deux des ONG bénéficiaires sont devenues les principales sources

d'information sur les violations des droits de l'Homme, citées par les agences de presse (comme AFP et Reuters) et par les journaux et les chaînes de télévision (CNN, BBC, Le Monde, Al Jazeera, Al Arabiya, etc.). De plus, ces données ont été reprises pour une analyse statistique de la documentation des massacres en Syrie, commanditée par le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies et publiée début 2013.⁹ L'objectif des rapports sur l'Egypte était d'enquêter sur les massacres de Port Saïd et du Sinaï entre janvier et août 2013, sur les violations de l'intégrité corporelle des femmes en détention, sur les violations dont ont été victimes des journalistes égyptiens à l'occasion de l'anniversaire du massacre de Rabaa et sur les conditions de vie désastreuses des réfugiés palestiniens et syriens en Egypte.

- **Des services d'aide juridique et de représentation ont été fournis, malgré un environnement à haut risque, à plus de 700 prisonniers de conscience en Syrie, en Egypte et en Algérie.** La Fondation a ainsi apporté son soutien à de nombreux militants des droits de l'Homme, à des syndicalistes, à des journalistes et à d'autres personnes visées par les autorités pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association. Les personnes qui ont bénéficié de ces aides étaient confrontées à des procès pour des accusations en lien avec les lois contre le terrorisme, ou avec d'autres dispositions pénales volontairement floues, comme celles qui punissent d'emprisonnement toute personne qui commet des actes susceptibles de menacer la sécurité nationale ou de porter atteinte à l'image de l'Etat. Parmi les bénéficiaires de la Fondation figuraient des femmes et des mineurs.
- **Un refuge temporaire a été fourni à des populations syriennes déplacées particulièrement vulnérables.** Au cours de la période 2012-2014, la Fondation a apporté son soutien à 350 personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie (des femmes, des jeunes et des enfants) ainsi qu'à des réfugiés en Turquie. Les principaux bénéficiaires étaient des défenseur-e-s des droits de l'Homme et des réfugiés palestiniens en situation précaire, qui ont pu ainsi avoir accès à des services socio-psychologiques, éducatifs et culturels, notamment des cours de langue, des initiations à la photographie, des lectures de poésie et des projections cinématographiques. La Fondation a également aidé à la réalisation de rencontres telles que des débats sur la justice, l'égalité, la citoyenneté et les droits de l'Homme. En outre, la Fondation a apporté son soutien à des activités réalisées pour le bénéfice de 564 réfugiés syriens vivant dans des régions urbaines de Jordanie. Ces séances d'information et de conseil, individuelles et en groupes, abordaient en particulier leurs droits juridiques, médicaux, psychosociaux et éducatifs dans le pays. Par ailleurs, un réseau constitué d'une vingtaine d'ONG de la région d'Amman a été créé pour répondre à quelques-uns des besoins des réfugiés, et deux enquêtes juridiques soulignant les insuffisances du processus de prise de décisions au parlement de Jordanie en ce qui concerne le respect des droits des réfugiés syriens ont été menées. Ces études ont également permis d'évaluer la compatibilité juridique de ce processus avec les conventions internationales des droits de l'Homme ratifiées par la Jordanie.
- **Une mission de plaidoyer organisée par des acteurs de la société civile et soutenue par la Fondation a contribué à l'inclusion de l'Algérie dans le rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les pays qui appliquent ou non les normes relatives à la protection des travailleurs.** Il s'agit là d'une avancée majeure en ce qui concerne la pression internationale sur l'Algérie pour qu'elle respecte les droits économiques et sociaux et qu'elle reconnaisse sa responsabilité à l'égard des mesures arbitraires prises à l'encontre des syndicalistes indépendants.
- En Tunisie, **quarante-six acteurs émergents de la société civile** soutenus par la Fondation, dont 72% travaillent dans des régions reculées du pays, sont non seulement devenus des **contacts importants pour les autorités** et autres acteurs, mais ont également réussi à éveiller

⁹ Megan Price, Jeff Klingner & Patrick Ball, *Preliminary Statistical Analysis of Documentation of Killings in the Syrian Arab Republic*, Benetech Human Rights Program, 2 janvier 2013.

les consciences en mobilisant et en éduquant plus de 50 000 citoyens sur les principes et les valeurs de la démocratie et sur les droits de l'Homme, parvenant ainsi à **consolider le mouvement des droits de l'Homme**. Conduites par quatre grandes organisations tunisiennes, les activités du mouvement ont abouti au succès du dialogue politique en 2013, et, au début de l'année 2014, à l'adoption de la Constitution, qui garantit un certain nombre de libertés et de droits fondamentaux.

- En Israël, le processus législatif d'adoption du **Plan Praver-Begin**, qui prévoit le déplacement forcé de 40 000 Bédouins de la région du Néguev, a été suspendu en janvier 2014, très certainement grâce aux efforts concertés et aux campagnes de résistance civile des ONG israéliennes et palestiniennes en Israël, dans les TPO et au niveau international. Toutefois, les autorités israéliennes continuent de démolir les habitations des Bédouins ; faute d'une annulation officielle, il est difficile de savoir si le plan a été simplement différé, de sorte que la menace d'un déplacement est loin d'être levée. Un projet novateur de communication, mis en place par une ONG bénéficiaire en Israël, a de plus permis de renforcer le travail de plusieurs ONG des droits de l'Homme, visant à promouvoir le respect des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- Les actions en justice d'une ONG soutenue par la Fondation en Israël ont entraîné la **reconnaissance juridique des couples mixtes, tant sur le plan confessionnel que de la nationalité**, qui auparavant n'étaient pas reconnus officiellement par l'Etat d'Israël. Leur union a été certifiée par une « Carte d'union domestique », un mariage contractuel préparé par l'ONG et validé par le Tribunal de la famille. Ces cartes, reconnues par les institutions du gouvernement israélien, facilitent le regroupement familial, ce qui constitue un précédent juridique révolutionnaire en matière de statut de la famille¹⁰. De ce fait, 4 100 familles ont eu accès à une aide juridique, parmi lesquelles 2 362 familles ont reçu une Carte d'union domestique, et de nombreuses familles palestiniennes et de migrants ont pu bénéficier en 2014 du regroupement familial en Israël.
- **Cinq projets Web novateurs** ont été lancés, dont une web-TV et deux web-radios, pour promouvoir l'engagement civique des jeunes et le respect de la liberté d'expression au Maroc, en Tunisie et en Egypte. De plus, des **centaines d'articles, de photos et de couvertures médiatiques**, y compris dans les principaux organes de presse internationaux, ont contribué de manière significative à soulever **la question du droit au retour des Palestiniens et les effets de l'offensive sur Gaza sur Israël**.
- Trente-huit ONG, confrontées à une réorientation des priorités chez les bailleurs et/ou à de graves difficultés pour obtenir des fonds pour leurs activités, ont reçu un appui passerelle en Egypte, au Maroc, au Liban, en Israël et en Palestine, ce qui non seulement leur a permis de ne pas abandonner, mais aussi de prendre des mesures pour **éviter l'asphyxie financière** à moyen terme. Cela les a conduits, notamment, à garder les membres de leur personnel, dans l'intention de maintenir en place des cadres professionnels, élément considéré comme un prérequis pour assurer la consolidation et la pérennité du mouvement associatif.
- Grâce à la **coopération plus étroite de la Fondation avec des partenaires internationaux**, plusieurs de ses bénéficiaires ont pu recevoir des formations et développer leurs compétences, en collaboration avec le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), la Commission internationale des juristes (CIJ), *Human Rights Watch*, *Amnesty International*, les Fondations Open Society (OSF), le *Sigrid Rausing Trust*, Oxfam Novib, le Fonds européen pour la démocratie (FEDEM), l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED), *Mama Cash*, *Hivos-Humanist Institute for Cooperation*, le Comité catholique contre la faim et pour le développement, le Fonds pour les Droits Humains mondiaux, l'Institut arabe des droits de l'Homme (AIHR), le *Centre of Arab*

¹⁰ Ce précédent a été largement relayé dans les médias.

Women for Training and Research (CAWTAR), le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH), Canal France International, *International Media Support* (IMS), et avec les représentations étrangères et les délégations de l'Union européenne, entre autres.

Malgré les résultats positifs énumérés ci-dessus, l'issue de certaines initiatives peut être considérée comme mitigée sur le long terme, en raison des politiques adoptées par certains pays des deux rives de la Méditerranée (en particulier les politiques des Etats membres de l'UE pour combattre le terrorisme ou gérer les migrations et l'asile, et les lois draconiennes mises en place par des pays comme l'Algérie, la Syrie, Israël et l'Egypte).

De plus, les partenaires de la société civile libyenne, égyptienne et syrienne ont rencontré d'énormes difficultés et subi d'importants retards dans la mise en œuvre de leurs activités en raison de la situation politique et sécuritaire précaire de leurs pays respectifs. La Fondation a donc adopté une approche flexible pour prendre en compte le fait que certaines actions ne peuvent pas toujours être menées dans les délais initialement prévus, et a mis au point des plans alternatifs à cet égard.

2.1.2. Soutien indirect aux ONG, groupes et défenseur-e-s des droits de l'Homme

Au-delà de son aide financière, la Fondation a mené d'autres actions pour soutenir les défenseur-e-s des droits de l'Homme, essentiellement en renforçant sa présence au niveau local et en rencontrant des bailleurs de fonds régionaux et internationaux engagés dans la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'Homme.

L'objectif de ces activités était d'évaluer les développements intervenus dans la région, de mesurer l'impact de l'aide accordée et, le cas échéant, d'envisager des actions de soutien supplémentaires. Elles ont également eu pour résultat le renforcement des partenariats avec les principaux acteurs qui se consacrent au soutien des défenseur-e-s des droits de l'Homme à long terme.

Deux activités ont contribué à atteindre ce but en 2012-2014, comme indiqué ci-dessous.

2.1.2.1. Présence renforcée dans les régions du Maghreb et du Machreq

La Fondation a poursuivi ses activités dans les régions du Maghreb et du Machreq grâce à sa présence physique en Tunisie et à des visites régulières en Libye, en Egypte et dans les pays voisins de la Syrie, afin de pouvoir s'adapter plus rapidement aux circonstances fluctuantes et aux besoins des défenseur-e-s locaux des droits de l'Homme.

1. Maghreb : présence renforcée en Tunisie et nouvelles visites en Libye

En 2012-2014, la mission Maghreb de la Fondation, basée en **Tunisie**, a organisé des missions de terrain dans les villes et gouvernorats reculés de Tunisie : Thala, Kasserine, Remada, Menzel Bouzayen, Sidi Bouzid, Ras Jdir, Dhiba, Zarzis, Tataouine, Siliana, Le Kef, Djerba, Sfax, Cap Bon, Jendouba, Béja, Gafsa et la région minière du Sud. Ces visites ont permis à la Fondation d'étudier la situation, de discuter des problèmes rencontrés dans ces régions isolées et de signaler les associations émergentes ayant un fort potentiel afin d'identifier leurs besoins en termes de développement et d'aide. En outre, ces rencontres ont permis de suivre étroitement les développements de leurs activités émergentes, de leur donner des conseils sur de possibles collaborations, la définition de projets et la gestion démocratique d'une ONG.

En conséquence de cette présence renforcée dans le pays, la Fondation a pu soutenir quarante-six associations émergentes de qualité et leur offrir des services de coaching pendant la période 2012-2014, en partenariat avec le Bureau régional du REMDH. Ces interventions ont permis non seulement de sauvegarder, au moins en partie, les acquis de la révolution de janvier 2011 en termes de droits de l'Homme et de démocratisation, mais aussi d'écartier les possibilités de recul en entretenant la mobilisation en faveur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. La Fondation est devenue un acteur important dans le paysage de la société civile et une référence pour nombre d'acteurs internationaux qui travaillent en Tunisie, en raison de son analyse des évolutions, des besoins de la société civile et des partenariats qu'elle peut développer entre les acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux pour promouvoir et défendre des droits de l'Homme dans le pays.

En 2012-2013, la Fondation a effectué ses visites de terrain bisannuelle en **Libye** (Tripoli et Benghazi) afin d'approfondir sa connaissance des différentes dynamiques en jeu dans la société civile libyenne suite à la révolution du 17 février, d'écouter les différents acteurs émergents engagés dans des associations et d'identifier des partenaires potentiels afin d'explorer les mécanismes et les ressources nécessaires au soutien de leur développement. Suite à ces visites, la mission de la Fondation a bénéficié d'une meilleure visibilité au sein de la société civile libyenne et auprès des différents acteurs nationaux et internationaux. Six ONG émergentes prometteuses ont pu recevoir des soutiens directs et indirects pour renforcer leurs activités innovantes destinées à promouvoir le respect des libertés et droits fondamentaux, en particulier les droits des femmes, des migrants et des réfugiés, ainsi que les droits des minorités.

En 2014, la Fondation n'a pas pu effectuer de visites de terrain en Libye, en raison de l'aggravation des conditions de sécurité dans tout le pays. Mais les menaces de plus en plus graves qui pèsent sur les défenseur-e-s des droits de l'Homme et la pérennité du mouvement libyen de la société civile restent des préoccupations de premier plan. En collaboration avec le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), la Fondation a donc décidé d'organiser un séminaire de discussion sur « *la protection et le renforcement de la société civile libyenne afin de promouvoir le respect des droits de l'Homme* » à Tunis, les 28-29 avril 2014. Les objectifs de ce séminaire, qui accueillait un panel de 20 représentants de la société civile libyenne et 10 représentants d'organisations internationales travaillant en Libye ou sur la Libye, étaient d'évaluer les développements intervenus dans le pays au cours des trois années précédentes et la façon dont ils avaient affecté la situation des droits de l'Homme, la dynamique de la société civile et ses besoins, afin de répondre à ces derniers de façon concertée. Les besoins spécifiques identifiés par la société civile libyenne comprenaient le renforcement de leur protection (en recourant aux demandes de solidarité régionales et internationales et aux mécanismes internationaux de protection), en développant leurs compétences (avec des méthodologies¹¹ variées et sur des points spécifiques¹²), en accédant à des opportunités de financement équilibrées géographiquement (qui puissent couvrir les coûts de base, répondre aux besoins de la société civile libyenne et qui soient disponibles en langue arabe), ainsi qu'en favorisant le travail en réseau avec d'autres ONG arabes, y compris dans les pays avoisinants, et avec des ONG internationales.¹³

2. Machreq : nouvelles visites de terrain en Egypte et dans les pays voisins de la Syrie

Bien que la Fondation n'ait pas établi une présence physique dans la région du Machreq en raison de la dégradation des conditions de sécurité, elle a effectué, en 2013-2014, des visites de terrain en Egypte et dans les pays voisins de la Syrie. Les développements rapides au niveau local et la

¹¹ Comment documenter les violations, créer un observatoire des violations des droits de l'Homme, prévoir des stratégies de plaidoyer, etc.

¹² Notions de base sur les droits de l'Homme, la justice transitionnelle, la CEDAW, l'application des conventions internationales, etc.

¹³ Pour un complément d'information sur les recommandations formulées pendant la réunion, veuillez contacter le Secrétariat de la FEMDH.

détérioration des conditions de vie de la société civile syrienne et égyptienne ont été à l'origine de ces visites répétées. L'objectif de ces visites était de mieux comprendre la dynamique de la société civile dans ces pays et de préciser les priorités, les mécanismes disponibles et les moyens de la protéger et de la soutenir rapidement et efficacement.

A l'occasion de ses fréquentes visites en **Egypte** en 2013-2014, la Fondation a rencontré trente ONG des droits de l'Homme, des militants, des groupes émergents et des représentants d'ONGI et de missions diplomatiques. Les points suivants reprennent quelques-unes des observations émises à l'occasion de ces visites :

- Depuis le 30 juin 2014, on s'attend à ce que des mesures de répression, comme celles qui ont frappé les journalistes, les jeunes militants, les manifestants pacifiques et les opposants politiques, visent plus spécifiquement des ONG des droits de l'Homme. Toutefois, les ONG envisagent à ce sujet plusieurs scénarios, avec des variations en ce qui concerne le calendrier et la gravité d'une telle attaque. En conséquence, les ONG sont en train de mettre en place des plans de repli pour consolider les structures existantes et le travail de soutien juridique afin de défendre les personnes arrêtées arbitrairement, ou victimes d'autres mesures de répression.
- Si beaucoup d'ONG égyptiennes des droits de l'Homme ont décidé de garder le silence à titre stratégique pour éviter une réaction violente de la part des autorités, d'autres ONG ont accordé la préférence à une position politique plutôt qu'à l'universalité des principes des droits de l'Homme. Cette division des ONG égyptiennes a amplifié les vulnérabilités du mouvement indépendant des droits de l'Homme.
- Des violations graves et massives des droits de l'Homme sont commises dans le pays, sans aucune enquête indépendante des autorités. De plus, les discours de haine et d'incitation à la violence et les campagnes de diffamation contre les ONG et les défenseur-e-s des droits de l'Homme dans les médias égyptiens sont de plus en plus fréquentes, et très peu de médias produisent des rapports équilibrés sur ce qui se passe dans le pays.

Compte tenu de ces éléments, la Fondation a décidé de concentrer ses activités de soutien à la limitation des atteintes au mouvement des droits de l'Homme afin de protéger les ONG et de maintenir l'espace des libertés démocratiques. Ses actions portent également sur la documentation des violations des droits de l'Homme commises par toutes les parties.

La Fondation a effectué de nouvelles visites **dans les pays voisins de la Syrie**, en décembre 2013 et en juin 2014. A cette occasion, la Fondation a rencontré une quarantaine d'ONG syriennes, de militants, de représentants d'institutions régionales et internationales ainsi que des délégations étrangères afin d'évaluer la dynamique de la société civile, les fractures, les opportunités et les mises en garde en termes d'actions de soutien. Ces visites ont fait ressortir les éléments suivants :

- En raison de leur travail de documentation de la répression et pour prêter assistance à la population civile opprimée, les défenseur-e-s et groupes qui travaillent en Syrie sont toujours confrontés à des menaces provenant des diverses parties engagées dans le conflit en fonction de la zone d'influence de leurs activités. En plus des menaces directes, ils doivent aussi faire face à des risques indirects en rapport avec la surveillance qu'ils exercent sur les violations massives et systématiques des droits de l'Homme. Ces menaces causent souvent des symptômes de stress post-traumatique et elles ont un impact important sur le bien-être des défenseur-e-s des droits de l'Homme en Syrie, et sur la viabilité de leurs activités.
- Le paysage « associatif » de la Syrie reste instable ; de nombreux avocats et militants ont été obligés de fuir le pays ou ont été jetés en prison, sans parler de ceux qui ont « disparu » sur ordre du gouvernement ou qui ont été enlevés par des groupes armés. Il ne reste en Syrie

qu'un petit nombre de militants expérimentés et quelques petits groupes émergents, dont certains sont forcés d'opérer dans la clandestinité. Alors que le besoin se fait lourdement sentir de surveiller les violations massives des droits de l'Homme qui ne cessent de se multiplier, ces groupes et ces militants ont beaucoup de mal à assurer leur sécurité, à développer leurs compétences, à obtenir des financements et à surmonter les obstacles qui les empêchent de former des associations.

La Fondation a décidé de concentrer ses activités de soutien sur la protection des défenseur-e-s des droits de l'Homme, la lutte contre l'impunité et la fourniture à la population syrienne affligée de services psychosociaux, juridiques, administratifs et éducatifs, et de favoriser les initiatives qui montrent la voie du pluralisme et combattent la polarisation sectaire. En particulier, priorité a été donnée au soutien des acteurs de la vie associative qui travaillent souvent sans couverture juridique à l'intérieur de la Syrie.

2.1.2.2. Coopération renforcée avec les réseaux de fondations régionales et internationales

Dans le cadre de ses activités de renforcement de la coopération afin d'assurer un soutien solide aux défenseur-e-s des droits de l'Homme sur le long terme, la Fondation a pris une part active aux réunions organisées avec des fondations régionales et internationales impliquées dans les questions relatives aux droits de l'Homme, en particulier le Réseau Ariadne (Réseau européen de bailleurs de fonds dans le domaine des droits de l'Homme)¹⁴ et l'IHRFG (*International Human Rights Funders Group*).¹⁵

Le principal objectif de la Fondation, à travers son adhésion et sa participation à ces réseaux, était de discuter des développements intervenus dans la région, de la façon dont ils affectent les acteurs locaux des droits de l'Homme, et du rôle que peut jouer la communauté des donateurs pour soutenir ces acteurs, dans un environnement où les plus grands espoirs cohabitent avec l'instabilité politique et l'incertitude de l'avenir. En particulier, la Fondation a cherché à renforcer la participation des militants locaux concernant les stratégies des donateurs, et à favoriser une réponse collective à la diminution de l'espace dédié à la société civile, en Egypte notamment.

Appel des militants locaux aux cercles de bailleurs de fonds - A l'occasion des conférences semestrielles organisées par l'IHRFG en 2012-2013, la Fondation a pris une part active aux discussions relatives aux pays en voie de transition et à la Syrie, dans le cadre du groupe de travail de l'IHRFG sur les « Défenseur-e-s des droits de l'Homme »¹⁶. Elle a par exemple organisé des sessions de travail, des téléconférences et une réunion de partage des connaissances sur le thème : « Sur la ligne de front: Protéger les défenseur-e-s des droits de l'Homme en période de transition » et « Sécurité des défenseur-e-s des droits de l'Homme: Soutien aux bénéficiaires », pour lesquels six militants des pays arabes ont été invités par la Fondation à s'adresser à la centaine de fondations internationales présentes.

Dans les périodes de transformation sociale et politique, certains changements peuvent conduire à des avancées majeures de la démocratie, alors que d'autres démontrent la capacité permanente des régimes à résister aux réformes. Dans tous les cas, le travail des défenseur-e-s des droits de l'Homme

¹⁴ Ariadne est un réseau de plus de 400 bailleurs de fonds dans toute l'Europe, qui soutient des projets relatifs aux droits de l'homme et aux changements de société dans le monde entier. La Fondation a adhéré en 2011. Elle est membre du comité de pilotage du groupe de travail sur la Philanthropie transfrontalière (2014).

¹⁵ L'IHRFG est un réseau de fondations internationales qui compte plus de 650 membres, représentant environ 275 organisations qui offrent des subventions pour les droits de l'Homme à travers le monde. La Fondation a adhéré à l'IHRFG en 2010. Elle est cofondateur et membre du groupe de travail sur les défenseur-e-s des droits de l'Homme, créé en 2011.

¹⁶ Le Groupe de travail est conduit conjointement par la FEMDH, le FGHR (Fund for Global Human Rights), l'UAF (Urgent Action Fund for Women's Human Rights), Wellsprings Advisors et l'AJWS (American Jewish World Service).

est essentiel pour assurer la protection des droits fondamentaux et la réalité démocratique du changement. Les sessions co-organisées par la Fondation étaient centrées sur les diverses façons dont les contextes mouvants dans différents pays (Tunisie, Egypte et Syrie) peuvent affecter le travail des défenseur-e-s des droits de l'Homme sur le terrain, et les discussions ont porté sur les modèles proactifs à mettre en place pour soutenir et protéger les défenseur-e-s, en leur qualité de promoteurs d'un changement durable, comme par exemple les financements urgents et flexibles pour assurer la prévention ou répondre à l'urgence, le travail de plaidoyer et de recommandations politiques, les centres régionaux, etc. Ces militants ont souligné combien il était important de développer des stratégies flexibles pour soutenir les défenseur-e-s des droits de l'Homme qui travaillent dans des contextes politiques en mutation, et qui ont les plus grandes difficultés à créer un cadre juridique durable susceptible de mettre un terme à des années de répression et de protéger la société civile. Ils ont aussi rappelé les priorités, les lacunes et les opportunités relatives aux droits de l'Homme, et les points d'accès pour les bailleurs de fonds.

Dans l'ensemble, ces sessions ont été très bien reçues, aussi bien par les défenseur-e-s que par les donateurs présents, et un certain nombre de recommandations ont été reformulées à l'occasion des réunions de suivi.

Interventions concertées de fondations pour renforcer le champ d'action de la société civile - A l'occasion de la réunion annuelle d'information du Réseau, la Fondation a pris une part active aux discussions portant sur les actions collectives que pourraient entreprendre les fondations afin de contrer la diminution généralisée de l'espace dédié à la société civile. En particulier, la Fondation est devenue membre du comité de pilotage du nouveau groupe de travail sur « La Philanthropie transfrontalière », créé en 2014.

Les membres du groupe de travail sont tombés d'accord sur un certain nombre de priorités en ce qui concerne le travail collectif des ONGI et les fondations internationales, et notamment :

- Faire en sorte que les acteurs clés dans le domaine du développement, de l'humanitaire et des droits de l'Homme respectent conjointement les indicateurs et les engagements envers la société civile fixés par les objectifs de développement durable post-2015 ;
- Développer des stratégies dans la sphère des affaires et des droits de l'Homme pour dresser un état des entreprises qui tirent profit de cette diminution de l'espace ;
- Diminuer l'impact sur la société civile des mesures et législations anti-terroristes ;
- Renforcer et diversifier un discours positif sur l'espace et la valeur de la société civile, et sur la sécurité à long terme et la résilience des défenseur-e-s et des ONG ;
- Développer des approches susceptibles de concilier les normes internationales et les réformes juridiques domestiques ;
- Plaider en faveur d'une réponse diplomatique renforcée au recul forcé de la société civile ;
- Permettre des échanges d'expérience et d'information d'égal à égal entre les acteurs de la société civile et soutenir la coordination des réponses envisagées au niveau national et régional.

De plus, craignant une vague imminente de mesures de répression contre les principales organisations égyptiennes des droits de l'Homme, la FEMDH a décidé d'organiser – conjointement avec le FEDEM (Fonds européen pour la démocratie) – une réunion de consultation des donateurs et des fondations privées en Egypte, le 7 octobre 2014 à Bruxelles. Cette réunion, à laquelle assistaient les représentants de 18 fondations privées, bailleurs institutionnels, corps diplomatique et organisations de société civile, avait pour objet d'explorer les moyens de permettre aux ONG et défenseur-e-s égyptiens de maintenir un certain niveau d'activité en dépit de la diminution de l'espace des libertés dans le pays. A cette occasion, les participants ont exprimé leurs préoccupations concernant les mesures d'intimidation des autorités de l'Etat contre les ONG égyptiennes indépendantes des droits de

l'Homme et leurs partenaires internationaux. Ils ont insisté sur la nécessité de continuer à soutenir le mouvement de défense des droits de l'Homme, par tous les moyens disponibles. Ils ont surtout souligné la nécessité absolue d'augmenter la pression sur les autorités égyptiennes pour prévenir, ou à tout le moins retarder, la répression, ce qui doit rester un objectif prioritaire pour tous les acteurs.

Des recommandations ont été donc faites pour évaluer les activités en cours menées par les défenseur-e-s des droits de l'homme à la lumière des mesures répressives mises en place par les autorités égyptiennes ; et pour mettre en place une campagne de plaidoyer international stratégique et ciblée, visant à accroître la pression sur les autorités pour soutenir le rôle et le travail des défenseur-e-s des droits de l'Homme en danger.

2.2 Aperçu des implications financières

Dans sa présentation des comptes annuels, Driss El Yazami a mis en avant le fait que l'augmentation générale du budget de la Fondation reflétait la hausse des besoins exprimés par les activistes de la région.

L'activité croissante de la Fondation pour la période 2012-2014 a élevé son budget à 5 406 299 euros dont 76% ont directement été alloués aux activités de la Fondation et 24% à ses ressources humaines et son administration. En comparaison, le budget de la période précédente (2009-2011) s'élevait à 2 539 740 euros dont 70% ont été alloués aux interventions.

La politique de diversification des ressources financières de la Fondation a été reconduite au cours de la période 2012-2014 et a permis l'augmentation du nombre de donateurs, passant ainsi de neuf durant la période précédente à douze. Driss El Yazami a remercié les pays scandinaves pour le soutien qu'ils apportent à la Fondation depuis sa création, et ajouté que les financements proviennent de cinq bailleurs bilatéraux que sont la Suède, le Danemark, la Norvège, la France et la Canada, un bailleur multilatéral, l'IEDDH, et trois bailleurs privés, les Fondations *Open Society*, le *Sigrid Rausing Trust* et Oxfam-Novib.

Des inquiétudes, relatives au rationnement croissant des financements étrangers, en particulier pour l'Égypte où l'environnement y est hostile, ont été exprimées. Cette situation est comparable à 1998, année lors de laquelle l'assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, qui affirmait le droit des défenseur-e-s à recevoir des ressources destinées à protéger les droits de l'Homme, notamment des financements étrangers. Treize pays avaient alors souligné que les financements étrangers devaient faire l'objet d'une surveillance stricte et fait campagne contre ce droit.

Le document ci-dessous présente un résumé des comptes annuels audités en 2012, 2013 et 2014 par *Deloitte*, commissaire aux comptes de la Fondation, soumis au Conseil des représentants.

COMPTES ANNUELS 2012-2014 (en EUR)*

FONDATION EURO-MEDITERRANÉENNE DE SOUTIEN AUX DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Recettes	2014		2013		2012		2012-2014	
Subventions								
Agence suédoise pour la coopération au développement international (SIDA)	456.701	23%	570.433	32%	548.434	35%	1.575.568	29%
Union européenne (IEDDH)	392.014	19%	389.124	21%	298.922	19%	1.080.060	20%
Union européenne (IFS)	0	0%	-2.286	0%	44.573	3%	42.287	1%
Union européenne (Action extérieure)	5.400	0%	16.000	1%	26.000	2%	47.400	1%
Ministère danois des affaires étrangères (DAPP)	268.456	13%	201.342	11%	320.659	20%	790.457	15%
Ministère français des affaires étrangères	40.000	2%	40.000	2%	25.000	2%	105.000	2%
Fondations Open Society (OSF)	251.599	12%	209.908	12%	171.721	11%	633.228	12%
Sigrid Rausing Trust	267.708	13%	93.156	5%	138.151	9%	499.015	9%
FIDH/OMCT	0	0%	5.793	0%	1.500	0%	7.293	0%
Fonds privés danois	0	0%	0	0%	3.356	0%	3.356	0%
Ministère norvégien des affaires étrangères	151.376	8%	127.618	7%	0	0%	278.994	5%
Oxfam Novib	162.607	8%	137.393	8%	0	0%	300.000	6%
Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international	1.826	0%	19.049	1%	0	0%	20.875	0%
Contribution, autres	100	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Appui alloué des provisions	20.000	1%	3.211	0%	0	0%	23.211	0%
Total des subventions intégrées aux recettes	2.017.787	100%	1.810.741	100%	1.578.315	100%	5.406.843	100%
Dépenses	2014		2013		2012		2012-2014	
Actions en appui aux défenseurs de droits de l'Homme (DDH)								
Appuis urgents aux DDH	357.237	18%	189.268	10%	216.306	14%	762.811	14%
Appuis flexibles et stratégiques aux DDH	1.047.069	52%	1.074.341	59%	841.676	53%	2.963.086	55%
Suivi de la situation des DDH	25.435	1%	8.105	0%	7.631	0%	41.171	1%
Réunions du Conseil d'administration	47.519	2%	52.971	3%	33.850	2%	134.340	2%
Réunions avec des partenaires et collecte de fonds	17.921	1%	34.968	2%	27.092	2%	79.981	1%
Consultation du Conseil des représentants	0	0%	0	0%	35.127	2%	35.127	1%
Sous-total actions en appui aux DDH	1.495.181	74%	1.359.653	75%	1.161.682	74%	4.016.516	74%
Autres services liés aux activités								
Frais d'adhésion aux réseaux de fondations	1.739	0%	2.651	0%	1.835	0%	6.225	0%
Consultations temporaires / Contribution de chercheurs	454	0%	0	0%	0	0%	454	0%
Traductions	16.842	1%	35.255	2%	36.839	2%	88.936	2%
Information, publications	1.865	0%	559	0%	580	0%	3.004	0%
Evaluation externe	0	0%	24.517	1%	10.898	1%	35.415	1%
Sous-total autres services liés aux activités	20.900	1%	62.981	3%	50.152	3%	134.033	2%
Salaires du personnel								
Personnel opérationnel	225.956	11%	162.747	9%	157.704	10%	546.407	10%
Personnel administratif	142.270	7%	96.496	5%	114.456	7%	353.222	7%
Charges sociales	3.624	0%	2.184	0%	2.212	0%	8.020	0%
Sous-total salaires du personnel	371.850	18%	261.427	14%	274.372	17%	907.649	17%
Charges administratives								
Commissariat aux comptes	17.312	1%	16.628	1%	12.656	1%	46.596	1%
Maintenance d'un forum et d'un site web sécurisés	2.517	0%	5.734	0%	5.893	0%	14.143	0%
Services informatiques	6.270	0%	10.165	1%	0	0%	16.435	0%
Frais locatifs	28.921	1%	53.444	3%	23.322	1%	105.686	2%
Matériel bureautique	25.736	1%	21.137	1%	26.425	2%	73.298	1%
Frais bancaires et de transferts	18.459	1%	4.856	0%	7.659	0%	30.974	1%
Développement du personnel	0	0%	1.721	0%	3.558	0%	5.279	0%
Amortissements	0	0%	1.402	0%	1.402	0%	2.804	0%
Navision 2013 - Logiciel financier	8.528	0%	0	0%	0	0%	8.528	0%
Autres	25.078	1%	8.551	0%	7.957	1%	41.586	1%
Sous-total charges administratives	132.821	7%	123.637	7%	88.870	6%	345.328	6%
Éléments financiers								
Revenus et dépenses financières	3.065	0%	-2.939	0%	-2.898	0%	-2.772	0%
Impôts	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Sous-total éléments financiers	3.065	8%	-2.939	7%	-2.898	6%	-2.772	7%
Total dépenses	2.017.687	100%	1.810.637	100%	1.577.974	100%	5.406.299	100%
Résultat d'exploitation	100	0%	104	0%	341	0%	545	0%

3. Discussion avec le Conseil des représentants sur les activités, les finances et les orientations à venir de la Fondation

À la suite de ces présentations, le CA a abordé avec le Conseil des représentants les principales activités de la FEMDH, ses finances et ses orientations à venir.

Plusieurs représentants – en particulier syriens et libyens – ont souhaité exprimer leur profonde reconnaissance et gratitude pour le travail effectué par la FEMDH au cours des dernières années. Ils ont notamment souligné le caractère unique de la Fondation et l’efficacité de ses actions en rappelant la réalité de la situation sur le terrain dans leurs pays respectifs.

La plupart des DDH libyens ne pouvant pas rester dans leur pays, en raison des risques que cela représente pour leur vie ont émigré en Tunisie où certains d’entre eux ont reçu le soutien de la Fondation et de quelques autres bailleurs de fonds. Leurs besoins vont au-delà d’une couverture de besoins basiques et les bailleurs devraient élargir leur champ de vision et considérer la survie et la durabilité du mouvement des DDH libyens. Ceux-ci doivent rester actifs en dehors de leur pays, être en mesure de développer leurs compétences et de rester en contact avec les ONG libyennes. Ce type de soutien est d’une importance considérable pour les DDH libyens.

On observe en Syrie une tendance à la formation d’une nouvelle société civile alignée à l’agenda politique de certains des bailleurs de fonds. Mais la plupart des DDH ne souhaite pas y contribuer en raison de l’agenda politique prédéterminé que cela implique. En outre, les fonds ne viennent pas toujours soutenir la société civile. Les bailleurs et les partenaires devraient plutôt soutenir les DDH basés en Syrie et qui s’efforcent de résister à cette tendance.

La plupart des commentaires et des questions soulevées par les représentants, qui ont suivis la présentation, sont résumés ci-dessous.

3.1 Continuité et pérennité des actions de la Fondation

Le CA a répondu aux questions portant sur la continuité et la pérennité de l’action de la Fondation en mettant en avant plusieurs paramètres :

- La Fondation bénéficie d’une connaissance développée du terrain et de connexions élargies avec ce terrain. Son travail va au-delà de la simple gestion administrative des dossiers. Il s’agit de connaître les acteurs locaux et les réalités locales, ce qui demande une grande ouverture et une grande capacité d’écoute ;
- Le fait que la Fondation soit une structure relativement petite la rend flexible et adaptable. Elle a su contrôler son développement au cours des années et éviter bureaucratisme et inefficacité. Tout en ayant un impact colossal dans la région grâce à ses subventions à petite échelle ;
- Etant donné les difficultés récurrentes auxquelles font face les défenseur-e-s et les acteurs associatifs de la région, la Fondation joue également le rôle d’intermédiaire entre ceux-ci et les

bailleurs et autres partenaires. Beaucoup de besoins restent encore à couvrir (environ 25% des demandes enregistrées ont reçu une allocation de soutien au cours de la période 2012-2014). La Fondation souhaite aller au-delà de ce pour quoi elle a été mandatée et participer à une réflexion stratégique sur les besoins persistant en matière de financement et de formation dans la région.

3.2 Liens entre le REMDH et la FEMDH

La Fondation a initialement été créée par le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) avec les membres et le personnel duquel elle s'entretient et se retrouve régulièrement – les deux équipes partageant les mêmes locaux. Seulement 5% des bénéficiaires de la Fondation sont néanmoins membres du Réseau car ces derniers sont souvent des structures expérimentées et bien établies, financées par de grands bailleurs de fonds. C'est pourquoi ils n'ont pas autant besoin de la FEMDH que d'autres ONG plus petites ou émergentes. La Fondation a innové en trouvant de nouvelles initiatives activistes en dehors du REMDH et en les connectant aux autres membres du Réseau.

Ces nouveaux acteurs sont majoritairement jeunes et le plus souvent basés en dehors des capitales. Ils ne sont pas facilement identifiables et se tournent en général d'abord vers la FEMDH pour demander un appui financier. La Fondation les aide donc en les orientant. Les membres du REMDH gagnent à s'ouvrir à ces nouveaux acteurs qui renforcent le mouvement des droits de l'Homme et lui permettent de se renouveler.

Les liens entre la FEMDH et le REMDH sont en pleine évolution. Davantage d'échanges sont encore possible, notamment sur la façon de systématiser les meilleures pratiques en prenant exemple sur l'excellente coopération entretenue au sein du bureau tunisien, commun à la FEMDH et au REMDH.

3.3 Mécanismes et critères de sélection de la Fondation

Les critères de sélection de la Fondation ainsi que la description de son mécanisme de fonctionnement sont expliqués sur son site Internet : <http://www.emhrf.org/>.

La définition des bénéficiaires du statut de défenseur-e-s des droits de l'Homme est volontairement large afin que le champ d'action de la Fondation dans le Sud-Méditerranée puisse rester flexible. Les priorités sont conservées en termes de pays ciblés et d'actions de soutien. L'objectif principal de la Fondation reste l'adaptation à la réalité et aux défis auxquels la société civile doit faire face sur place. La Syrie, par exemple, est un des pays bénéficiant des interventions de la Fondation de façon prioritaire depuis plusieurs années – cette décision a été prise par anticipation d'une situation allant en se dégradant. Par ailleurs, la FEMDH est en mesure de fournir un appui à des associations n'existant pas officiellement et ne pouvant à ce titre pas trouver d'autres soutiens financiers.

Tout en restant flexible dans son fonctionnement, la Fondation a mis en place des procédures de contrôle strictes. En effet, le secrétariat rassemble et vérifie systématiquement les informations qui lui parviennent. Cela fait partie de sa procédure de contrôle préalable à l'accord de subvention et permet également d'évaluer les résultats et les activités des bénéficiaires. La Fondation est de surcroît auditée par une entreprise d'audit internationale. Les informations précises sur ses bénéficiaires ne sont néanmoins pas dévoilées, afin de préserver la sécurité de ces derniers.

3.4 Coordination entre bailleurs de fonds

Depuis sa création, la Fondation travaille à coordonner ses efforts et éviter la redondance de ses interventions avec celles d'autres bailleurs de fonds, et ce pour répondre le plus efficacement possible aux besoins de la société civile. Elle a ainsi rencontré plusieurs d'entre eux et discuté avec eux de la Syrie et plus récemment de l'Egypte et de la Libye. L'ouverture d'un bureau tunisien en 2011 a permis d'accroître cette dynamique qui a pu d'avantage se systématiser. La Fondation fédère les différents bailleurs et renforce les synergies entre ceux-ci, les ONGI, le REMDH et les institutions locales.

Les besoins en financement de la lutte en faveur des droits de l'Homme sont considérables dans la région, c'est pourquoi la Fondation cherche activement à réunir les bailleurs internationaux à un niveau politique. Bien qu'un statut harmonisé n'ait pas encore été trouvé, la Fondation poursuit ses efforts pour convaincre d'autres fondations internationales de soutenir la société civile dans la région. Et bien que cela dépasse ce pour quoi elle a été mandatée, la Fondation estime qu'il faudrait indéniablement réfléchir aux politiques de financement dans la région de façon plus globale.

4. Clôture de la 4^e Consultation du Conseil des représentants

A la suite des débats, la quatrième consultation du Conseil des représentants a été clôturée par Driss El Yazami, président de la Fondation, qui a remercié l'ensemble des participants pour leurs questions et contributions particulièrement constructives et utiles.

ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR, QUATRIÈME CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRÉSENTANTS

ORDRE DU JOUR Consultation du Conseil des représentants

15.30-15.45 Ouverture de la consultation par Driss El Yazami, président

15.45-16.15 Présentation des activités de la Fondation sur la période 2012-2014

- Présentation des principales actions entreprises et de leurs implications financières
- Discussion avec le Conseil

16.15-16.45 Présentation des orientations de la Fondation pour la période 2015-2017

16.45-17.00 Présentation de la cooptation à venir de nouveaux membres ou auditeurs

17.00-17.15 Divers

17.15-17.30 Clôture